



Bruxelles, le 15 février 2008

**NOTE D'INFORMATION<sup>1</sup>**  
**CONSEIL "AFFAIRES GÉNÉRALES ET RELATIONS EXTÉRIEURES"**  
**Lundi 18 février 2008, à Bruxelles**

*À partir de 10 heures, le Conseil débutera par une session consacrée aux affaires générales comprenant la préparation de la réunion de printemps du **Conseil européen** (13 et 14 mars). Ses travaux seront ensuite axés sur les relations extérieures, la discussion portant sur les Balkans occidentaux, en particulier le **Kosovo**, ainsi que sur les questions commerciales, **l'Afrique** (Kenya, Soudan et Tchad), la **Birmanie/le Myanmar**, la **politique européenne de voisinage** et le **Proche-Orient**.*

**Conférence de presse:** (éventuellement pendant et/ou) à la fin des travaux du Conseil.

***Les conférences de presse et les manifestations publiques seront retransmises par lecture vidéo en transit ("video streaming"):***

**<http://www.consilium.europa.eu/videostreaming>**

\*  
\*   \*

*En marge du Conseil:*

Lundi 18 février

- 18 h 30: Réunion de la troïka avec le Monténégro *(suivie d'une conférence de presse à 19 h 30)*

Mardi 19 février

- 9 h 00: Conseil d'association avec le Liban *(suivi d'une conférence de presse à 11 h 30)*

---

<sup>1</sup> Cette note a été établie sous la responsabilité du service de presse.

## **SESSION CONSACRÉE AUX AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **Préparation de la réunion de printemps du Conseil européen**

Le Conseil examinera un projet d'ordre du jour annoté élaboré par la présidence en vue de la réunion de printemps du Conseil européen, qui se tiendra à Bruxelles les 13 et 14 mars.

Le Conseil européen devrait axer ses travaux sur:

- le lancement d'un nouveau cycle de trois ans pour la stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi couvrant la période 2008-2010;
- une politique intégrée en matière de changement climatique et d'énergie;
- la stabilité des marchés financiers.

Le nouveau cycle de trois ans portera essentiellement sur la mise en œuvre et la concrétisation des réformes, sachant que l'on considère dorénavant que la stratégie pour la croissance et l'emploi atteint ses objectifs. Les priorités actuelles - la connaissance et l'innovation, l'emploi, l'environnement des sociétés ainsi que l'énergie et le changement climatique - restent d'actualité. Par ailleurs, s'il est nécessaire de relever des défis en constante évolution, les lignes directrices en matière économique et d'emploi ne nécessitent pas de révision en profondeur.

Le projet d'ordre du jour annoté servira de base à un projet de conclusions du Conseil européen qui sera élaboré par la présidence, puis soumis au Comité des représentants permanents.

S'il y a lieu, le Conseil européen fera également le point sur la situation internationale.

## **SESSION CONSACRÉE AUX RELATIONS EXTÉRIEURES**

### **Balkans occidentaux**

Le Conseil examinera la situation dans les Balkans occidentaux, et plus particulièrement au Kosovo.

Lors du Conseil européen du 14 décembre 2007, les dirigeants de l'UE ont estimé, en accord avec le Secrétaire général des Nations unies, que le statu quo au Kosovo n'est pas tenable; ils ont donc souligné la nécessité de progresser vers un règlement de la question du Kosovo, qui est indispensable pour la stabilité de la région. Le Kosovo issu de ce règlement devrait être démocratique et multiethnique, attaché à l'État de droit et à la protection des minorités et du patrimoine culturel et religieux.

Ils ont souligné que l'UE est prête à jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de la stabilité dans la région et dans la mise en œuvre d'un accord définissant le statut futur du Kosovo. Ils ont indiqué que l'UE est prête à aider le Kosovo à progresser vers une stabilité durable, y compris en envoyant une mission de la PESD et en apportant une contribution à un bureau civil international, qui s'inscriraient dans le cadre des présences internationales. Ils ont noté que l'UE sera également prête à appuyer le développement économique et politique en offrant une perspective européenne claire, correspondant à la perspective européenne de la région.

## Afrique

### - *Soudan/Tchad/République centrafricaine*

Le Conseil examinera la situation au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine. Axant ses travaux en particulier sur le Tchad, le Conseil devrait notamment:

- condamner les attaques menées récemment par des groupes armés contre le gouvernement;
- appeler toutes les parties en présence au Tchad à renoncer au recours à la force et les inviter à entamer un dialogue constructif;
- soutenir l'Union africaine dans ses efforts pour trouver une solution durable à la crise;
- faire part de son inquiétude face aux ramifications régionales de ces attaques et appeler au respect de la souveraineté, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Tchad;
- inviter le Soudan et le Tchad à améliorer leurs relations;
- rappeler l'importance de l'accord politique conclu le 13 août 2007 qui constitue selon lui la pièce maîtresse d'une feuille de route plus large en vue des élections législatives de 2009;
- se déclarer préoccupé par l'arrestation de membres de l'opposition politique non armée au Tchad.

Le Conseil devrait également souligner qu'il est urgent de protéger les civils et d'améliorer la situation humanitaire dans l'ensemble de la région. Il réaffirmera qu'il est pleinement résolu à contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui autorise le déploiement au Tchad et en République centrafricaine (RCA) d'une présence multidimensionnelle, dont l'élément militaire sera fourni par l'UE. L'opération militaire de l'UE, EUFOR Tchad/RCA, a pour mandat de contribuer à la protection des civils en danger, notamment les personnes déplacées et les réfugiés, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire et de contribuer à protéger le personnel, les installations et l'équipement des Nations unies.

Conformément à cette résolution, l'UE a lancé son opération militaire de transition. Après la suspension de celle-ci en raison des événements survenus au Tchad, le déploiement de la force a repris le 12 février.

Le Conseil devrait observer que, compte tenu des événements récents, la nécessité de déployer l'opération EUFOR Tchad/RCA et la MINURCAT pour contribuer à assurer la sécurité requise dans l'est du Tchad a été mise en évidence. Conformément à son mandat, l'opération EUFOR Tchad/RCA sera conduite de manière impartiale, neutre et indépendante.

En outre, le Conseil devrait engager le gouvernement du Soudan à faciliter le déploiement rapide de la MINUAD.

Le Conseil adoptera des conclusions en ce sens.

## - **Kenya**

Le Conseil réexaminera la situation au Kenya à la lumière de la violence qui a découlé de l'élection présidentielle.

Le Conseil devrait réaffirmer que les dirigeants kényans doivent s'employer d'urgence, avec toute la détermination et la souplesse voulues, à mettre immédiatement un terme à la violence et à garantir la sécurité, la stabilité et la protection des droits de l'homme. Il demandera aux parties kényanes de coopérer de façon constructive afin de trouver une solution politique légitime et réaffirmera son appui aux efforts déployés par le groupe de personnalités africaines éminentes, dirigé par M. Kofi Annan.

Le Conseil devrait se féliciter que les parties se soient mises d'accord le 1<sup>er</sup> février pour prendre immédiatement des mesures et mettre en place une commission de la vérité, de la justice et de la réconciliation afin d'examiner les causes profondes de la crise. Il saluera également le fait qu'elles aient accepté qu'une enquête internationale soit menée au sujet des violences perpétrées. Le Conseil rappellera que, tant qu'il n'y a pas d'accord sur une solution politique légitime, l'UE et ses États membres ne peuvent entretenir avec le Kenya les mêmes relations qu'auparavant.

Le Conseil adoptera des conclusions en ce sens.

## **Birmanie/Myanmar**

Le Conseil examinera la situation en Birmanie/au Myanmar, après que les autorités ont annoncé le 9 février qu'un référendum sur une nouvelle constitution aurait lieu en mai 2008 et que des élections multipartites seraient organisées en 2010.

Il devrait de nouveau faire part de son inquiétude face à la situation dans le pays. Il devrait souligner que seul un processus associant pleinement l'opposition et les groupes ethniques conduirait à la réconciliation nationale et à la stabilité.

En outre, le Conseil devrait réaffirmer qu'il soutient sans réserve la mission de bons offices menée par le Secrétaire général des Nations unies pour faciliter la transition vers la démocratie et demander aux autorités de coopérer pleinement avec le conseiller spécial des Nations unies, M. Ibrahim Gambari, ainsi qu'avec le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, M. Sergio Pinheiro. Il saluera le travail accompli par l'envoyé spécial de l'UE, M. Piero Fassino.

Le Conseil devrait réaffirmer qu'il est disposé, à la lumière de l'évolution de la situation, à réexaminer, à modifier ou à renforcer les mesures qu'il a déjà arrêtées.

Il adoptera des conclusions en ce sens.

## **Proche-Orient**

Le Conseil devrait débattre de la situation au Proche-Orient. Lors de sa session du 28 janvier, il a constaté avec satisfaction que des négociations ont été engagées entre responsables israéliens et palestiniens sur l'ensemble des questions restées en suspens, notamment toutes celles qui concernent le statut définitif, en vue de la conclusion d'un accord de paix avant la fin de l'année 2008, comme convenu à Annapolis en novembre dernier. Le Conseil s'est inquiété des activités de colonisation menées ces derniers temps ainsi que des événements qui ont eu lieu récemment à Gaza et des troubles graves qui se sont produits à la frontière entre Gaza et l'Égypte. Il s'est également déclaré

préoccupé par le fait que le Liban n'ait toujours pas de chef d'État et a déploré qu'il n'ait pas encore été possible d'élire un nouveau président.

### **Politique européenne de voisinage (PEV)**

Le Conseil sera informé par la Commission des progrès réalisés dans le cadre de la PEV, sur la base notamment de la communication intitulée "Une politique européenne de voisinage forte", que la Commission a présentée en décembre 2007. Il adoptera également des conclusions à ce sujet.

### **OMC - Programme de Doha pour le développement**

S'appuyant sur une présentation générale faite par la Commission, le Conseil devrait débattre de la situation concernant les perspectives des négociations dans le cadre du programme de Doha pour le développement à la suite de la diffusion, le 8 février, de la version révisée des projets de documents exposant les grandes lignes ("modalités papers") relatives à l'agriculture et à l'accès au marché pour les produits non agricoles.

### **Accords de partenariat économique (APE)**

Le Conseil sera informé par la Commission de l'état d'avancement des négociations relatives à la conclusion d'APE avec les régions et États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, au terme des résultats obtenus en 2007. Les discussions au niveau technique ont repris avec les pays et régions d'Afrique.

### **AUTRES POINTS**

Le Conseil devrait adopter sans débat un certain nombre de points, dont les suivants:

- **Élargissement - Zone croate de protection écologique et de la pêche:** conclusions rappelant les conclusions du Conseil de décembre 2007. Le Conseil reviendra sur cette question en mars lors d'une prochaine session.
- **République de Moldavie:** conclusions sur les relations entre l'UE et la République de Moldavie.